



VIVRE A BAZOCHES

Flash Infos déc. 2016

Le mot du maire

Cette fin d'année 2016, a été bien animée, avec la chorale de l'école, le 9 décembre, le Noël des enfants, le 10 décembre puis celui des plus âgés, le 15 décembre, à la salle polyvalente.

A côté de ces festivités, la commune a géré les travaux des rues, de la cantine... Des dossiers pas toujours évidents, d'autant que les réformes de l'état (loi NOTRe, Labbé...), avec des subventions souvent en baisse, impactent le fonctionnement de la commune.

Autant de sujets sur lesquels votre équipe municipale travaille, avec la seule envie de répondre au mieux, au service public que chacun des administrés peut attendre, en complément de l'activité quotidienne, 365 jours par an.

Je tiens à remercier l'ensemble des élus et des agents de la collectivité pour leur implication.

Je vous souhaite, à tous, de bonnes fêtes de fin d'année et une bonne année 2017.

Travaux

Travaux réalisés

Rue de la Poterne, rue Neuve

Ces 2 rues, refaites en 2013 et 2014, sont anormalement affaissées.

La commune a fait appel à la protection juridique. Un expert a été nommé en juillet et des géotechniciens sont intervenus, en septembre, pour un examen des rues.

Nous ne manquerons pas de vous informer des rapports de ces expertises.

Points lumineux

Installation de nouveaux points lumineux : Rue du Paradis, Ruelle de la Tour et Chemin des Fossés Sud.

Travaux programmés

Réfection des rues

Rue de la Roise Chaland et Route de Mousseaux. Les travaux commenceront février / mars 2017.

Grande Rue

Assainissement (réparations) et réseau d'eau (rénovation, renforcement bornes à incendie et remplacement de tuyauteries en plomb) devraient commencer en début d'année. L'enfouissement des réseaux

(électrique, téléphone, éclairage public) doit se faire sur 3 ans, jusque début 2019.

Cantine

Les travaux d'agrandissement sont programmés courant 2017.

Ordures ménagères

Réglementation

Depuis 2016, la compétence ordures ménagères est transférée à la Communauté de Communes (loi NOTRe).

C'est désormais une taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM),

figurant sur l'avis d'imposition, qui finance le service de collecte et de traitement des déchets.

Toute propriété soumise à la taxe foncière bâtie (TFB) est soumise à cette taxe.

Rappel

Les poubelles doivent être **rentrées après chaque ramassage**.

Les conteneurs doivent être maintenus en **parfait état de propreté**.

Fournis par le SIRMOTOM, ces conteneurs restent la **propriété du SIRMOTOM**, lors des changements de domicile.

Déchetterie de Bray / Seine

A partir du 2 janvier 2017, les horaires de la déchetterie seront :

- 9h à 12h ; 14h à 17 h, du mardi au dimanche matin.

Pensez à apporter un justificatif de domicile pour l'établissement de la nouvelle carte.

Ecole

Effectifs

Pour l'année scolaire 2016/2017, **114 élèves** sont scolarisés à Bazoches, sur les 163 élèves que compte le Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI).

Les CP étudient, désormais, à la Tombe, avec Mme Crapart, nouvelle institutrice, au sein du RPI .

a affecté **6 000 €**, pour l'achat de fournitures, pour toutes les classes du RPI de Bazoches.

La commune a financé la coopérative scolaire, pour sa mission éducative (voyages, sorties...), à hauteur de **66 € par enfant**, pour les enfants de Bazoches, répartis dans les 3 écoles du RPI.

Participations financières

Dans le cadre du fonctionnement matériel de l'école, la commune

Transports scolaires

Sur le circuit scolaire du RPI, le restant à charge des familles prévu de 100 € (par an et par enfant) a été **baissé à**

50 €, suite aux interventions des communes concernées.

Pour bénéficier de l'aide départementale complémentaire, faites votre demande, entre le 17 octobre 2016 et le 30 avril 2017,

- à partir du site : <https://scol-r-css.stif.info/>
 - en retirant un formulaire en mairie.
- L'aide sera versée dès janvier 2017.

Sur la commune

Le canal Bray / La Tombe

Un peu d'histoire

C'est en 1899 que le canal de dérivation de la Tombe à Bray voit le jour. Il est l'un des nombreux maillons d'une chaîne, mise en œuvre depuis 1805 et un décret Napoléonien, devant permettre de naviguer sur la Seine, de Paris à Bar-sur-seine.



Jusque dans les années 60, le canal a vu passer les péniches. Activité en totale désaffection après la mise en œuvre du canal à grand gabarit.

Depuis le calme règne, et le canal est devenu l'un des lieux privilégiés des ballades familiales et des pêcheurs.

Mais que se passe t-il depuis début août ?

Un niveau d'eau très bas et un spectacle affligeant d'un canal à l'abandon.

En effet début août, une brèche s'est ouverte, sous l'effet dévastateur des ragondins, laissant l'eau se déverser en contrebas.



VNF (Voies navigables de France), responsable de l'entretien du canal, procède en ce moment à quelques travaux de colmatage d'urgence.

Quel avenir pour le canal ? Retrouvera t-il son niveau normal ?

Un audit est en cours, nous vous informerons des résultats lorsqu'ils seront en notre possession.

Pont du canal

Le 15 juin 2016, le Département a fermé le pont à la circulation, avec mise en place d'une déviation temporaire.

En cause, les fortes précipitations du printemps, impactant la structure (affaïssement des bandes de roulement, lié à la présence d'eau dans le tablier du pont) et risquant la rupture, accentuée par le passage des véhicules.

Une réouverture partielle (interdit aux 3,5 T) a été autorisée le 30 septembre 2016, dans l'attente des travaux de confortement qui seraient envisagés pour 2017.

Une centenaire à Bazoches

Le 19 septembre 2016, Jean-Luc Chaplot, 1^{er} adjoint, recevait, à la Mairie, avec quelques conseillers, Rolande Steffen, accompagnée de sa famille, qui a fêté ses 100 ans, le 9 septembre.



Vie pratique

Entretien

Avec la réglementation interdisant l'usage de produits phytosanitaires par les collectivités locales, pour l'entretien de la voie publique, nous invitons les Bazochois à faire preuve de citoyenneté.

L'hiver, propriétaires et locataires sont tenus de balayer la neige devant chez eux, de répandre du sable ou du sel en cas de verglas (pratiques plutôt bien suivies dans notre village).

Cet état d'esprit peut se maintenir, **tout au long de l'année** : des brins d'herbe à arracher devant sa maison, un balayage de temps en temps, un fauchage sur les accotements herbeux, quelques branches d'arbustes à élaguer, des feuilles mortes à ramasser... Un peu de temps, lorsqu'on en a la possibilité, permet un entretien plus rigoureux de notre espace commun.

Pour les travaux d'élagage, à proximité des lignes électriques, une demande doit être effectuée sur le site :

- www.reseaux-et-canalisation.gouv.net

« Enedis à mes cotés »

Enedis (ex ERDF) propose à ses clients, de télécharger son application.

Vous pourrez obtenir des informations sur les coupures d'électricité et des recommandations en matière de prévention des risques électriques ou contacter les services de dépannage.

Listes électorales

Chaque jeune Français qui devient majeur est inscrit automatiquement sur les listes électorales, sous réserve d'avoir effectué les démarches de recensement citoyen, dès 16 ans.

La mairie reçoit de l'Insee, les informations établies sur la base du recensement citoyen effectué en vue de l'organisation de la Journée défense et citoyenneté (JDC) qui vous envoie un courrier, puis procède ensuite à l'inscription.

En l'absence de courrier, il convient de s'assurer auprès de la mairie que l'inscription a bien été faite.

Concours dessin

En vue de la prochaine édition de notre Flash Infos, nous invitons les enfants qui le souhaiteraient, d'adresser en mairie, un dessin sur le thème du printemps.

Un tirage au sort désignera le dessin qui sera présenté en couverture.